Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210921-D2021_90-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-90

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 21 septembre 2021)**

Date de convocation : 3 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : Mmes LOUSTAU, POEYMEDOU et M. MIRO

Absents ou excusés : Mmes CASSOU et M. ESQUER, VISSE, LEGLISE.

Pouvoir : Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2021/04 de la séance du 8 juillet 2021

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 8 juillet 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

**Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. CARREY)**

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2021/04 du 8 juillet 2021.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON